



Von Gott bewegt. Den Menschen verpflichtet.
Animés par Dieu. Engagés pour les humains.

Églises réformées Berne-Jura-Soleure | case postale | 3000 Berne 22

Cliquez ici et entrez adresse

Berne, le 28 novembre 2024

Résultats de la consultation concernant l'ordonnance sur l'attribution des postes pastoraux spécialisés

Chères participantes et chers participants à la consultation,

Nous vous remercions sincèrement de vos précieuses et utiles réponses. Votre engagement et vos réflexions approfondies reflètent les différents points de vue ainsi que votre intérêt à participer activement à la conception des postes pastoraux spécialisés. Vos apports qualifiés enrichissent le processus de discussion et ont contribué à affiner l'ordonnance OAP-S26 de manière pertinente. Certaines remarques reçues n'entrent pas dans la sphère d'application de la présente consultation, mais sont extrêmement importantes pour définir à l'avenir l'attribution des postes pastoraux et la développer. Elles seront prises en considération dans ce contexte.

Le rapport du 28 novembre 2024 sur les résultats de la consultation présente les avis portant sur l'ordonnance en général et ceux sur les différents articles. Le Conseil synodal les a examinés et a procédé à l'ajustement de 16 passages au total de l'ordonnance sur l'attribution des postes pastoraux spécialisés. Nous apportons ci-après de brèves remarques sur quelques-unes de ces suggestions:

- A l'art. 3, la notion de « décharge » a été remplacée par celle d'« autres tâches spéciales » qui est déjà utilisée dans l'OAP26.
- Cette adaptation de l'art. 3 se répercute également sur l'art. 9.
- Dans les pourcentages disponibles de postes pastoraux de l'art. 11, les désignations de l'art. 3 sont répétées en vue d'une meilleure lisibilité.
- Les répétitions sont également reprises à l'art. 20 afin d'en faciliter la lecture.
- Parallèlement, l'art. 20 reprend les nouvelles désignations des entités organisationnelles des services généraux conformément à la mise en œuvre imminente de la réorganisation en cours.
- La composition de la commission (art. 21) a été alignée sur celle de l'OAP26.

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir en annexe le rapport sur les résultats de la consultation ainsi que l'ordonnance sur l'attribution des postes pastoraux spécialisés approuvée par le Conseil synodal. Vous recevrez de plus amples informations sur la mise en œuvre de l'aumônerie en EMS en janvier.

Le Conseil synodal vous remercie de tout cœur de votre participation à la consultation et aux présents résultats.

Avec nos meilleures salutations



Ursula Marti
Cheffe du département Diaconie



Stephan Schranz
Responsable du secteur Diaconie

- Annexes

Ordonnance sur l'attribution des postes pastoraux spécialisés (OAP-S26)

Rapport sur les résultats de la consultation